



Crainte suite surendettement belle-mère

Par **nenen**, le **21/11/2007** à **23:49**

en concubinage depuis 2000,nous avons acheté une maison en indivision depuis juillet 2005.En octobre 2005,le père de mon concubin est décédé.Nous avons alors découvert que ma belle mère était en situation de quasi surendettement avec saisie (imminente) des meubles,dettes aux impôts,tout cela étant dû à une très mauvaise gestion alors que les revenus rentraient.on lui a expliqué comment gérer et on a tout solutionner de manière à ce qu'elle vive sereinement et nous aussi!deux ans après , elle vient de prendre la retraite et les revenus ont diminué et elle mène tjs son train de vie en dépensant plus que les revenus perçus, nous tentons à nouveau de la mettre en garde,(car nous suivons ses comptes sur internet depuis le décès de mon beau-père) mais rien n'y fait!!rnrnnotre première question est de savoir quoi faire, on ne peut pas la mettre sous un genre de tutelle ou curatelle sans son accord et on ne veut pas attendre qu'elle soit dans le rouge pour réagir!!rnrnet le deuxième point est que mon conjoint est fatigué de cette situation et commence à baisser les bras!!y a t il un risque que l'on vienne nous chercher pour payer ses dettes (vu que l'on a un bien immobilier et des revenus plus stables que la demi-soeur de mon conjoint)rnrnmerci d'avance pour toute réponse